



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 12 février 2019

Epidémie de dengue à La Réunion : le nombre de cas signalés augmente rapidement

Du 28 janvier au 3 février, **145 cas de dengue ont été signalés**, soit un total de 476 cas depuis le **1^{er} janvier 2019**. La circulation du virus se poursuit à un niveau soutenu, notamment dans la commune de Saint-Louis où sont localisés près de la moitié des cas signalés. Pour éviter une accélération de la dynamique épidémique, la préfecture de La Réunion et l'ARS Océan Indien ont décidé de renforcer à nouveau le dispositif de lutte anti-vectorielle sur le terrain. Aussi, à partir de cette semaine, des agents du RSMA complètent les équipes de d'intervention de l'ARS et du SDIS. D'autre part, en raison de l'évolution et de la dispersion des cas signalés, le préfet de La Réunion a décidé de convoquer le 14 février une réunion du Groupement d'Intérêt Public - Lutte Anti-Vectorielle (GIP-LAV), réunissant l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités, afin de s'assurer des mesures engagées collectivement pour limiter les risques d'une expansion épidémique.

Des agents du RSMA viennent renforcer les équipes sur le terrain

Pour limiter les risques d'une épidémie de plus grande ampleur, les équipes d'intervention de la lutte anti-vectorielle sont renforcées à partir de cette semaine, dans l'ouest et le sud de l'île, par **40 agents du RSMA**. Formés et équipés, ils sont engagés à compter du 11 février, et ce jusqu'à la fin du mois.

Aujourd'hui, les équipes d'intervention se composent donc de :

- **90 agents de la Lutte Anti-Vectorielle de l'ARS Océan Indien,**
- **30 sapeurs-pompiers du SDIS,**
- **et 40 agents du RSMA.**

Leurs missions consistent à intervenir, au plus vite, sur les foyers naissants de dengue, ainsi que sur des périmètres élargis autour des cas signalés. Ces interventions rapides permettent de limiter les risques de diffusion du virus, contribuant de manière efficace à la stratégie globale de lutte anti vectorielle à La Réunion.

RAPPEL >> Utilisez des répulsifs pour vous protéger contre la dengue

- Ils sont à appliquer sur toutes les parties du corps non couvertes, pendant les périodes de la journée où le risque de se faire piquer par des moustiques est le plus important (le matin et le soir).
- La durée de la protection varie de 4 à 8 heures.
- Des produits spécifiques sont réservés pour l'enfant et la femme enceinte.

Consultez les recommandations de l'ARS OI sur le site internet : <https://www.ocean-indien.ars.sante.fr>
Pour plus de précisions, n'hésitez pas également à **consulter votre pharmacien**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Mobilisation des acteurs : le Préfet réunit le GIP-LAV le 14 février 2019

Au vu de l'augmentation du nombre de cas ces dernières semaines, le préfet de La Réunion a décidé de convier l'ensemble des partenaires institutionnels lors d'une réunion du **Groupe d'Intérêt Public - Lutte Anti-Vectorielle (GIP-LAV)**, le **jeudi 14 février 2019**.

Le GIP LAV est une instance composée des services de l'Etat, de l'ARS, des communes, et des intercommunalités, de la Région et du Département. Cette réunion sera l'occasion de rappeler la mobilisation attendue de l'ensemble des partenaires dans la lutte contre la dengue. Il rappellera l'importance et la complémentarité des actions menées par les différents acteurs et le nécessaire maintien de cette mobilisation de tous dans les semaines à venir.

Situation épidémiologique au 12 février 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 28 janvier au 3 février 2019, **145 cas de dengue** ont été confirmés. Les cas diagnostiqués sont répartis dans les zones suivantes :

=> **Dans le sud** : Les Avirons (10 cas), L'Etang-Salé (9 cas), Saint-Louis (39 cas), La Rivière Saint-Louis (31 cas), Saint-Joseph (7 cas), Le Tampon (3 cas), Saint-Pierre (9 cas), Ravine des Cabris (7 cas),

=> **Dans l'ouest** : La Possession (11 cas), Saint-Gilles Les Hauts (4 cas), Saint-Gilles Les Bains (1 cas); Piton Saint-Leu (11 cas), Saint-Paul (2 cas).

=> **Dans le Nord** : Saint-Denis (1 cas)

La circulation reste toujours très active à Saint-Louis, Rivière Saint-Louis, Saint Pierre, La Possession, Les Avirons et Piton Saint-Leu.

Au total, depuis le début de l'épidémie, on enregistre :

- **7 346 cas autochtones** (dont **476 cas** depuis le 1^{er} janvier 2019)
- **16 cas importés** (dont **5 cas** importés en 2019)
- **173 hospitalisations pour dengue** (dont **18 hospitalisations** depuis le 1^{er} janvier 2019)
- **502 passages aux urgences** (dont **27 passages** depuis le 1^{er} janvier 2019)
- **6 décès** dont 3 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

